

06-07-08 novembre 2015

Fédération Française du Sport Adapté



CHAMPIONNAT de France



badminton sport adapté 2015

Gymnase du Complexe Sportif

Rue du Moulin

77120 MOUROUX

Entrée Libre et Gratuite



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------------|
| La Seine-et-Marne et la commune de Mouroux | page 1 |
| Présentation du lieu de compétition et plan d'accès | page 4 |
| Présentation du COL | page 5 |
| Programme prévisionnel | page 6 |
| Informations générales | page 7 |
| Précisions techniques | page 9 |
| Modalités d'inscription | page 17 |
| Fiche association | page 18 |
| Fiches d'engagement des joueurs | page 19, 20, 21 |
| Fiche de demande de dérogation | page 22 |
| Fiche d'autorisation médicale | page 23 |
| Fiche récapitulative | page 24 |
| Indications Hébergements | page 25 |

LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE (77)



Le département de Seine-et-Marne fait partie de la région Île-de-France, dont il constitue la moitié orientale. Sa superficie représente à elle seule 50 % de celle de la région.

La Seine-et-Marne est un territoire très attractif pour le tourisme. Après Paris, c'est le second département francilien le plus visité d'Île-de-France.

La richesse du patrimoine historique et culturel de la Seine-et-Marne a de quoi séduire un large public, sans oublier le Parc Disneyland® Resort.



Fontainebleau



Provins



Vaux-le-Vicomte

Tourisme en Seine-et-Marne...



Le Parc Disneyland® Paris

LA COMMUNE DE MOUROUX (77120)



La commune de **Mouroux** est située dans **la vallée du Grand Morin**, à 4 km à l'ouest de Coulommiers. Du celtique mora, de l'ancien français morée (marécage, marais) et probablement du latin « morum » (la baie de la ronce), Mouroux compte 5 104 habitants en 2012.

Au cours d'une promenade à Mouroux, vous pourrez admirer :

- ❖ **l'église Saint Rémi**, construite aux XIIe et XIIIe siècles. Son portail ne date que du XIVe siècle et l'édifice connaît, par ailleurs, un certain nombre de transformations aux XVe et XVIe siècles. En 1890, son abside est complètement refaite. L'église est composée d'une nef, d'un unique bas-côté au sud et d'un transept.



L'église Saint Rémi

- ❖ **La vallée du Grand Morin.** Egalement surnommée la vallée des peintres, elle a inspiré nombre d'artistes réputés du XIXe siècle, comme Toulouse-Lautrec, Van Gogh et Corot. Les charmants villages de Crécy-la-Chapelle et de Villiers-sur-Morin, nichés au bord de la paisible rivière ponctuée de lavoirs et de moulins, offrent au regard des promeneurs et amateurs de peinture des vues à la fois pittoresques et photogéniques. Un parcours artistique, ponctué de chevalets, permet de découvrir les différents endroits où des artistes renommés ont puisé leur inspiration.



Rivière Grand Morin, lavoir, passerelle, maison, fleurs et arbres (Crécy-la-Chapelle)



Roue d'un ancien moulin ornée de géraniums, rivière Grand Morin et maisons du village (Crécy-la-Chapelle)

PRESENTATION DU LIEU DE COMPETITION ET PLAN D'ACCES

Adresse :

Gymnase du Complexe Sportif
205 Rue du Moulin
77120 MOUROUX



Par la route :

- En venant de Paris, prendre A4 Direction Metz/Nancy/Marne-la-Vallée/Créteil
- Rester sur A4, Prendre la sortie 16 « Crécy-la-Chapelle/ Coulommiers/ Crécy/ Esbly »
- Au rond-point, prendre la 1ère sortie sur D934 (sur 13,9 km)
- Prendre à droite sur Rue Abel Leblanc/D44 (sur 240 m)
- Prendre la 1re à droite sur Av. de la Libération/D216 (sur 180 m)
- Prendre la 1re à gauche sur Rue du Moulin
- Arrivée 205 Rue du Moulin, 77120 Mouroux.

En train : De Paris Gare de l'Est, prendre le train direction Coulommiers, arrêt « Mouroux ».



PRESENTATION DU COL

Président du COL : David Peterschmitt

Secrétaire général : Christophe Basquin

Trésorier : Bruno Hennebelle

Responsable Commission Coordination : Bruno Hennebelle

Responsable Commission Sportive : Annabelle Grousset et Véronique TRICON

Responsable Commission médicale : Sylviane Auguste

Responsable Commission Hébergement : Bruno Hennebelle

Responsable Commission Animation : Christophe Basquin

Responsable Commission Communication : Laurent Dubord et Annabelle Grousset

Responsable Développement Durable : Thierry de coninck

Cadre Technique National en charge de la discipline badminton FFSA : Patrick Bidot

Directeur Sportif Fédéral badminton FFSA : François Brua

Contact :

Ligue Sport Adapté IDF - Annabelle GROUSSET

182 rue Raymond Losserand - 75014 PARIS

01.45.40.71.37 / ffsacridf@wanadoo.fr

PROGRAMME PREVISIONNEL

VENDREDI 6 NOVEMBRE

10H – 14 H

- Accueil des délégations
- Tests D2+D3
- Contrôle des inscriptions, certificats médicaux et licences
- 11h30 – 14h00 : repas
- 14 h00 : Accueil par le président du COL - Réunion technique des entraîneurs

16 H – 19 H

- 16h00 : DEBUT DE LA COMPETITION PREMIERS MATCHS DE POULES (TABLEAUX MIXTE et/ou DOUBLE en fonction des inscriptions)
- 20h00 : cérémonie d'ouverture – Repas

SAMEDI 7 NOVEMBRE

- 8h00 : Echauffement et réunion des arbitres
- 8h30 : Début des compétitions
- 11h30 – 14h00 : repas
- 19h00 : Fin des compétitions du samedi
- 20 h00 : Dîner et Soirée de Gala

DIMANCHE 8 NOVEMBRE

- 8h00 : Echauffement
- 8h30 - 12h00 : Demi- finales et finales
- 12h30 : Remise des trophées

INFORMATIONS GENERALES

L'adresse du Comité d'Organisation Local (COL) est la suivante :

SPORT TOI BIEN
COL Badminton
Domaine Emmanuel
5 route de Pézarches 77515 Hautefeuille

Déroulement général:

L'accueil, la compétition, ainsi que la remise des récompenses se dérouleront au **gymnase de Mouroux** (Gymnase du Complexe Sportif 205 Rue du Moulin 77120 MOUROUX)

Accueil des délégations :

Le service d'accueil sera situé dans le hall d'accueil du gymnase et sera ouvert le **vendredi 2 octobre 2015 de 10 h à 14 h**.

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire afin de confirmer les inscriptions et recevoir l'ensemble des documents relatifs aux épreuves et à la restauration. Il sera effectué une vérification, à partir des listes d'inscription, des engagements pour la compétition, du nombre de repas, ainsi que le contrôle des licences et des dossiers médicaux.

Attention, aucun athlète ne pourra concourir sans sa licence.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical fédéral FFSA de non contre-indication du Badminton en compétition.

Transport :

Chaque délégation devra être autonome pour ses déplacements.

Restauration :

Un service de restauration vous est proposé. Les repas seront pris à la salle polyvalente entre 11h30 et 14h30 le midi et à partir de 20h00 le soir.



Hébergement :

La réservation des hébergements reste à la charge des délégations. Une liste d'hôtels est proposée en annexe de ce dossier.

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession **des ordonnances des traitements en cours des sportifs.**

PRECISIONS TECHNIQUES

Réglementation :

La réglementation FFSA et les modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement de Badminton FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - informations disciplines » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, un jury souverain sera présent sur le championnat. En cas de litige, transmettre par écrit la réclamation au Directeur Sportif Fédéral Badminton FFSA qui réunira le jury.

Inscriptions et engagements :

Le championnat de France de Badminton relève du règlement Badminton FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France de Badminton FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2015 – 2016.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription **individuelle ou par équipe** doit être validée par le président de la Ligue Régionale et le président du Comité Départemental du Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- ✓ Date et résultats du championnat **départemental, régional ou inter régional** ;
- ✓ Justificatif de participation à une rencontre qualificative (préciser la Division de pratique) ;
- ✓ Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 22 du dossier).

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le vendredi 2 Octobre 2015**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Réunion technique

Une réunion d'information, à laquelle devra participer obligatoirement un représentant de chaque délégation, est programmée le **vendredi 6 novembre 2015 à 14 h au gymnase**.

Catégorie d'âges

| Saison | 2015/2016 |
|----------------------|----------------|
| Vétérans né(e)s en | 1975 et avant |
| Séniors né(e)s entre | 1976 et 1996 * |
| Juniors né(e)s en | 1997 – 1998 |
| Cadets né(e)s en | 1999 – 2000 |
| Minimes né(e)s en | 2001 – 2002 |
| Benjamins né(e)s en | 2003 – 2004 |

***= inclus**

Le sur-classement simple d'un joueur dans la catégorie d'âge supérieure est autorisé : benjamin en cadet, cadet en junior, junior en senior. Le double sur-classement est autorisé sur présentation d'un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « Médecine du Sport » et portant la mention : « double-sur classement autorisé en compétition pour la pratique du BADMINTON ».

Une demande de dérogation est à adresser à votre ligue et à la commission nationale Badminton (page 22 de ce dossier).

RECOMPENSES cf. *Règlements Généraux*.

Il sera décerné un titre de Champion de France en D1, D2 et D3, par catégorie, par sexe. Sont également décernés un titre de Vice -Champion et Deux titres de 3e ex aequo = les demi-finalistes s'il y a lieu, pour remporter la médaille de Bronze, le ½ finaliste devra avoir remporté au moins un match au cours de la rencontre.

A noter que les Champions D2 et D3 (Médaille d'Or) seront automatiquement reclassés dans la division supérieure lors du Championnat suivant.



La tenue sportive

La tenue de jeu se compose d'un tee-shirt ou polo et d'un short, de chaussettes et de **chaussures de salle (spécifique badminton ou type handball), chaussures type running et semelles noires FORTEMENT DECONSEILLEES (Risque accru de traumatisme de la cheville).**

Le port d'un survêtement (haut et bas) n'est pas autorisé, de même que le short de plage. Une dérogation peut être accordée en cas de température basse ou de conviction particulière.

Les joueurs d'une même équipe doivent avoir une tenue sportive identique.

Le volant

Volant officiel plastique = Type Yonex Mavis 500. Les volants lors des rencontres sont fournis par l'organisation. **Des volants plumes officiels (au choix de l'organisateur) doivent être prévus en cas de demande des joueurs.**

La raquette

Légère (100 grammes) et robuste. Son cadre est en métal, graphite, sa tige obligatoirement en métal, carbone ou graphite.

Description technique des épreuves sportives :

Les épreuves : 2 tableaux maximum sont autorisés par joueur.

| Division 1 | | | | Division 2 | Division 3 |
|------------------|--------------|--------------|-------------|------------------------------|------------|
| Messieurs | En Simple | En double | En mixte | En simple double et mixte | En simple |
| Dames | En simple | En double | En mixte | En simple double et mixte | En simple |

- ❖ Jeu en simple dans les 3 divisions
- ❖ Joueurs féminins et masculins par regroupements de catégories d'âges
- ❖ Double Hommes, double Dames et double mixte en D1 et en D2
- ❖ Pas de doubles D3, ni de doubles D3 associé à D2 ou D1.
- ❖ Tous les joueurs de D2 et D3 seront testés à leur arrivée sur les lieux de la compétition (prévoir la tenue et le matériel), se reporter aux fiches d'exigences minimales du règlement.
- ❖ S'il y a moins de 3 joueurs dans une série ou catégorie d'âge : le tableau est normalement supprimé. Le regroupement éventuel des catégories sera laissé à **la discrétion du Directeur Sportif Fédéral et du Juge Arbitre avec l'accord du joueur et de l'entraîneur.**
- ❖ **En cas de regroupement de catégories d'âge, le joueur faisant la compétition en catégorie supérieure sera récompensé à part et seulement s'il a remporté au moins un match en poule.**
- ❖ **Seul le tableau VETERAN sera récompensé automatiquement.**
- ❖ **En cas d'une poule unique de 3, seuls les 2 premiers seront récompensés.**
- ❖ Un joueur de D2 peut s'inscrire en double avec un joueur de D1.
- ❖ Deux tableaux maximum sont autorisés par joueur

Arbitrage :

Les matchs seront arbitrés par des arbitres officiels mis à disposition par Le Comité Départemental de Seine-et-Marne de Badminton et La Ligue ILE DE FRANCE de Badminton.

- ❖ En cas de contestation, un jury souverain (ses décisions sont sans appel) est constitué :
 - Du Juge Arbitre FFBaD
 - Du juge Arbitre FFSA
 - Du Directeur Technique National ou son représentant
 - Du Directeur Sportif Fédéral FFSA
- ❖ Pour être qualifié pour le Championnat de France il faut avoir participé aux **Championnats Départementaux et/ou régionaux ou Inter-régional (sauf validation par le DSF)**

Exigences minimales des divisions :

DIVISION I

Réussir aux épreuves des tests de la division

Terrain

Terrain normal

Mise en jeu

Le service

Service réglementaire FFBaD, c'est à dire par le bas et un seul essai

En diagonale derrière la ligne de service

Le volant doit retomber au-delà de la ligne de service adverse

Premier set : tirage au sort pour désigner le serveur

Le service commence toujours à droite = côté pair.

Deuxième et troisième sets : c'est le gagnant du set précédent qui sert en premier

Changement du côté du terrain à la fin de chaque set

Une pause de 1 minute est autorisée lorsque le score atteint la première fois 11 dans le set

Une pause de 2 minutes est prévue entre les sets

L'échange

Interdiction de toucher le filet pendant l'échange ni avec le corps, ni avec la raquette.

Respect des lignes intérieures du terrain de simple et des lignes extérieures pour le double.

Pour le double, au service, la 1^{ère} ligne de fond de court est prise en compte, en cours de match, c'est la ligne de fond de terrain qui compte et les lignes extérieures du terrain.

En double, le joueur qui sert en premier = joueur n° 1 placé à droite

Le joueur qui reprend le service est celui qui est placé à gauche ou à droite selon le score pair ou impair.

Comptage des points

Division 1 - simple – double et mixte

2 sets gagnants de 21 points

En cas d'égalité de point, prolongation, écart de 2 points, le match se termine quand le 1er joueur est à 30 points (sans écart).

Le juge arbitre de la rencontre à toute latitude de réduire les points des matchs si nécessaire.

Division II

Réussir aux épreuves des tests de la division

Terrain

Terrain normal

Mise en jeu

Le service

Service réglementaire FFBaD, c'est à dire par le bas et un seul essai

En diagonale derrière la ligne de service, un seul service

Le volant doit retomber au-delà de la ligne de service adverse

Premier set : tirage au sort pour désigner le serveur

Le service commence toujours à droite = côté pair.

Deuxième et troisième sets : c'est le gagnant du set précédent qui sert en premier

Changement du côté du terrain à la fin de chaque set

Pause de 2 minutes entre les sets

L'échange

Interdiction de toucher le filet pendant l'échange ni avec le corps, ni avec la raquette.

Respect des lignes intérieures du terrain de simple (couloir = fautes) et des lignes extérieures pour le double. Pour le double, au service, la 1^{ère} ligne de fond de court est prise en compte, en cours de match, c'est la ligne de fond de terrain qui compte et les lignes extérieures du terrain.

En double, le joueur qui sert en premier = joueur n° 1 placé à droite

Le joueur qui reprend le service est celui qui est placé à gauche ou à droite selon le score pair ou impair

Comptage des points

1 match = 2 sets gagnants de 15 points

En cas d'égalité de point, prolongation, écart de 2 points, le match se termine quand le 1er joueur est à 21 points (sans écart)

Le juge arbitre de la rencontre à toute latitude de réduire les points des matchs si nécessaire.



Division III

Réussir aux Parcours Orientés et comprendre la notion de compétition.

Terrain

Terrain de simple

Mise en jeu

Le service

Libre : service par une frappe haute possible (service tennis MAIS non smatché)

Tout service engagé est compté comme point même si le volant tombe à terre (**pas de second service autorisé**)

Le joueur est positionné derrière sa ligne de service

Le volant doit tomber derrière la ligne de service adverse

La zone de service ou de réception est le terrain de simple

Le service commence toujours à droite = côté pair.

Service en diagonale obligatoire

Changement de côté entre les sets

Pause de 2 minutes entre les sets

L'échange

Le toucher du filet avec la raquette peut être toléré en cas de déséquilibre

Respect des lignes intérieures du terrain de simple

Comptage des points

1 match = 2 sets gagnants de **15 points**

En cas d'égalité de point, prolongation, écart de 2 points, le match se termine quand le 1er joueur est **21 points** (sans écart)

Le juge arbitre de la rencontre a toute latitude de réduire les points des matchs si nécessaire.

MODALITES D'INSCRIPTION :

La fiche d'inscription doit porter les avis favorables du président du Comité Départemental et de la Ligue Sport Adapté et préciser l'identité du technicien validant les inscriptions.

Les dossiers sont à adresser à :

Ligue Sport Adapté IDF

Annabelle GROUSSET

182 rue Raymond Losserand - 75014 PARIS

01.45.40.71.37 / ffsacridf@wanadoo.fr

La date limite d'inscription est fixée au : 2 octobre 2015

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : COL SPORT TOI BIEN

L'intégralité des frais de participation est à régler à l'inscription.

FICHE ASSOCIATION

A renvoyer avant le 2 octobre 2015 à :

Ligue Sport Adapté IDF 182 rue Raymond Losserand 75014 PARIS

T : 01 45 40 71 37 / ffsacridf@wanadoo.fr

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

| | | | |
|--|-------------------------------|---------------|--|
| N° Affiliation : | Nom de l'association : | | |
| Adresse : | | | |
| Nom du responsable de la délégation (numéro de licence obligatoire) : | | | |
| Téléphone : | Fax : | Mail : | |

| Prestation | Prix/ pers. | Nombre | Montant |
|---|----------------|--------|---------|
| Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration. (Inclus les repas de vendredi soir, samedi midi, samedi soir et le pique-nique du dimanche midi sans aucun hébergement) | 70 euros | | |
| Formule 2 -- Sportif Inscription au championnat seul sans forfait restauration ni hébergement. | 40 euros | | |
| Formule 3 -- Encadrant Inscription avec forfait restauration. (Inclus les repas de vendredi soir, samedi midi, samedi soir et le pique-nique du dimanche midi sans aucun hébergement) | 50 euros | | |
| Formule 4 – Encadrant Inscription sans forfait restauration ni hébergement | 20 euros | | |
| TOTAL | | | |

Ci-joint le règlement complet par chèque (ordre : COL Sport Toi Bien) d'un montant de :euros
 N° de chèque:..... de la banque:

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Lieu :

Date :

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE DELEGATION :

FICHE D'ENGAGEMENT DES JOUEURS EN SIMPLE

D1-D2-D3- Hommes - Femmes

A renvoyer avant le 2 octobre 2015 à :
Ligue Sport Adapté IDF 182 rue Raymond Losserand 75014 PARIS
T : 01 45 40 71 37 / ffsacridf@wanadoo.fr

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

| | |
|--|-------------------------------|
| N° Affiliation : | Nom de l'association : |
| Nom du responsable de la délégation (numéro de licence obligatoire) : | Téléphone : |

| Numéro de Licence | Nom | Prénom | Sexe (H/F) | Date de naissance | Catégorie | Division (D1/D2/D3) | Lieu de qualification | Taille T-shirt |
|-------------------|-----|--------|------------|-------------------|-----------|---------------------|-----------------------|----------------|
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 22 de ce dossier.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Badminton Sport Adapté.

Signature du Président :

Visa du Département :

Signature du Président :

Visa de la Région :

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (Obligatoire):

FICHE D'ENGAGEMENT DES EQUIPES DOUBLES D2

Hommes – Dames – Mixtes

A renvoyer avant le 2 octobre 2015 à :

Ligue Sport Adapté IDF 182 rue Raymond Losserand 75014 PARIS

T : 01 45 40 71 37 / ffsacridf@wanadoo.fr

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

| | |
|--|-------------------------------|
| N° Affiliation : | Nom de l'association : |
| Nom du responsable de la délégation (obligatoire) : | Téléphone : |

| Joueurs | N° Licence | Nom et Prénom | Date de Naissance | Sexe | Double (Hommes/Dames/Mixtes) | Lieu de qualification |
|----------|------------|---------------|-------------------|------|------------------------------|-----------------------|
| Joueur 1 | | | | | | |
| Joueur 2 | | | | | | |
| Joueur 1 | | | | | | |
| Joueur 2 | | | | | | |
| Joueur 1 | | | | | | |
| Joueur 2 | | | | | | |

Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 22 de ce dossier.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Badminton Sport Adapté.

| |
|---------------------------------|
| Signature du Président : |
| Visa du Département : |

| |
|---------------------------------|
| Signature du Président : |
| Visa de la Région : |

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (Obligatoire):

ENGAGEMENT DES ÉQUIPES DOUBLES D1

Hommes – Dames – Mixtes

A renvoyer avant le 2 octobre 2015 à :
Ligue Sport Adapté IDF 182 rue Raymond Losserand 75014 PARIS
T : 01 45 40 71 37 / ffsacridf@wanadoo.fr

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

| | |
|--|-------------------------------|
| N° Affiliation : | Nom de l'association : |
| Nom du responsable de la délégation (obligatoire) : | Téléphone : |

| Joueurs | N° Licence | Nom et Prénom | Date de Naissance | Sexe | Double (Hommes/Dames/Mixtes) | Lieu de la qualification |
|----------|------------|---------------|-------------------|------|------------------------------|--------------------------|
| Joueur 1 | | | | | | |
| Joueur 2 | | | | | | |
| Joueur 1 | | | | | | |
| Joueur 2 | | | | | | |
| Joueur 1 | | | | | | |
| Joueur 2 | | | | | | |

toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 22 de ce dossier.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Badminton Sport Adapté.

Signature du Président :

Visa du Département :

Signature du Président :

Visa de la Région :

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (Obligatoire):

Demande de dérogation

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera au DSF de la discipline.

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif (cocher une des cases ci-dessous) :

- Demande de sur classement (joindre certificat médical)**
- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours**
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)**
- Autre motif.....**

| <u>Visa de l'association et nom du responsable</u> | <u>Visa et signataire du Président de la Région</u> | <u>Visa et nom du DSF</u> |
|--|---|---------------------------|
| | | |

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif du DSF

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

FICHE D'AUTORISATION

A remplir pour chaque sportif

Autorisation médicale

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France (s'il y en a un) à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, d'hospitalisation et au besoin d'intervention chirurgicale sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

FICHE RECAPITULATIVE

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION POUR QU'IL SOIT ENREGISTRE :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le 02/10/2015 :

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par le DSF)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A AVOIR SUR SOI IMPERATIVEMENT (SUR LE SITE DE COMPETITION) :

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

INDICATIONS HEBERGEMENTS

| NOM DE L'HOTEL | ADRESSE | TELEPHONE | DISTANCE DU SITE DE COMPETITION |
|--|--|---|---------------------------------|
| Première Classe Coulommiers Mouroux | 1100 Rue Du Liéton, 77120 Mouroux | 01 64 75 04 89 | 1500 m |
| Le Moulin de Saint Augustin | Aurélie et Sébastien DIDIER 28 Rue du Moulinet 77515 Saint Augustin | Tél. : 01 75 99 67 98 Port. : 06 19 73 75 45 | 6.5 km |
| Gite rural Julie et Mathieu LEFEBVRE - VAGNER | Ferme de la Petite Loge La Petite Loge, 77580 La Haute-Maison | 01 60 25 62 69 | 11 km |
| Hôtel du sauvage | 27, rue de Paris 77320 La Ferté- Gaucher | 01 64 04 00 19 | 21 km |
| Campanile Fontenay - Trésigny | 114 Rue Bertaux, 77610 Fontenay- Trésigny | 01 64 42 64 80 | 23 km |
| Première Classe Fontenay Tresigny | 114 Rue Bertaux, 77610 Fontenay- Trésigny | 01 64 42 61 82 | 23 km |



www.ffsa.asso.fr

9 rue Jean Daudin – 75015 Paris

Tél : 01 42 73 90 00 – Fax : 01 42 73 90 10

Partenaires institutionnels



CNDS
CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT



Partenaire principal



malakoff médéric

Fournisseurs officiels



Partenaires locaux

